



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



AUDIENCE T.G.I. Du 16 mars 2017

RAPPEL DES FAITS

En août 2014, un détenu mécontent du Service Public Pénitentiaire a sauvagement agressé un Premier Surveillant ainsi qu'un Surveillant. En effet, celui-ci a porté un coup au Premier Surveillant et a grièvement blessé un Surveillant au niveau du genou.

Deux jours plus tard, ce même individu, alors affecté au Quartier Disciplinaire, a profité de son mouvement douche afin d'en découdre de nouveau avec les personnels. Lors de son déplacement, Il a assené un violent coup de poing au visage d'un second Premier Surveillant et a blessé par la même occasion un second Surveillant au niveau de l'avant-bras. Ce détenu sera placé en garde à vue l'après-midi même à la Gendarmerie de Châteaudun pour s'expliquer des faits de violences commis sur pas moins de 4 personnels de surveillance. Suite à sa garde à vue, le détenu a été déféré devant le Tribunal de Grande Instance de CHARTRES et a été placé en mandat de dépôt dans un autre établissement.

VERDICT

De cette double agression a découlé un interminable processus judiciaire marqué par de nombreux reports d'audience, ainsi que plusieurs expertises médicales. Celui-ci s'est enfin terminé le 16 mars 2017 par une décision portant sur les intérêts civils des 4 collègues.

Le Tribunal de Grande Instance de CHARTRES a statué et a déclaré coupable le détenu de violence volontaire sur personne dépositaire de l'autorité publique et l'a condamné à verser au titre des réparations des dommages subis les sommes suivantes :

- 5 910 € au Premier Surveillant
- 36 339 € au surveillant ayant été grièvement au genou
- 8 569.50 € au second Premier Surveillant
- 4 000 € au Surveillant ayant été blessé à l'avant-bras
- 41 756.30 € à l'Agent Judiciaire de l'Etat (A.J.E.) dont son rôle est de représenter les intérêts financiers de l'Etat.

Oui vous ne rêvez pas ! Et le bureau local S.P.S. ne peut qu'exprimer sa profonde gratitude à Maître GOURAUD Sylvie, qui depuis plus de deux ans n'a pas ménagé son énergie pour épauler les Surveillants du Centre de Détention de CHATEAUDUN lors de leurs différentes affaires. Elle a toujours su faire preuve d'écoute et de conseils pour soutenir nos collègues dans ces moments particulièrement difficiles.

Force est de constater que les agents victimes de l'agression ont placé leur confiance auprès de Maître GOURAUD et ils ont eu raison de le faire.

Le Bureau Local, Le 22 mars 2017.